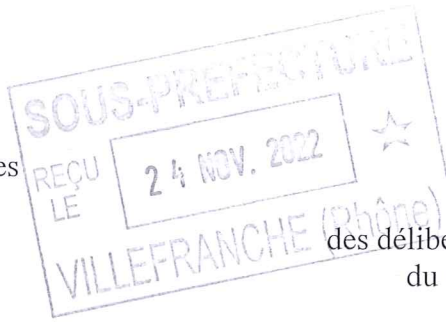


Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10 dont 1
pouvoir



DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 24 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mr GAUDON Daniel, Mme GONDARD Isabelle, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude Mme WESSE Béatrice,

Absentes :

Mme FAVRE Marie Françoise excusée donne pouvoir à Mme WESSE Béatrice

Mme MURE Christelle excusée

Secrétaire de Séance : Mr MATHY POISOT Jean-Christophe,

**OBJET : CCAS/FPA
Contrat GROUPAMA
risques statutaires pour
le personnel de la
Résidence Autonomie
les Tilleuls**

Objet : Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel nommé risque statutaire

Le Président de Vindry sur Turdine expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre établissement des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance et que notre précédent contrat est dénoncé par la société AXA dans le sens où il n'est plus commercialisé ainsi il arrivera à échéance le 31/12/2022.. Le contrat couvre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et non affiliés à la CNRACL, selon les modalités suivantes :

Agents affiliés à la CNRACL : Tous les risques : *décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption/paternité, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.*

Agents IRCANTEC l'ensemble des risques (congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption/paternité, accident ou maladie imputable au service).

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Approuve le contrat risque statutaire de l'assureur GROUPAMA CIGAC pour le personnel de la résidence Les Tilleuls, comme cité ci-dessus.
- De permettre au Président de signer le contrat prise d'effet du 01/01/2023

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure

Que susdits

Et ont signé au registre

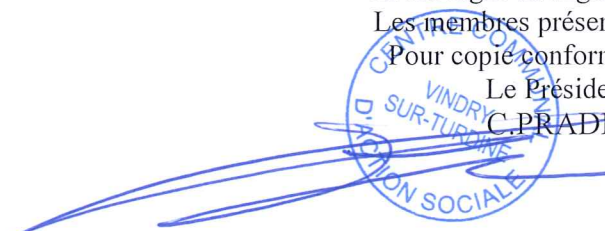
Les membres présents.

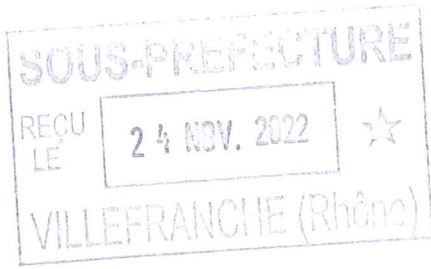
Pour copie conforme,

Le Président,

C. PRADEL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
Le Président,
C. PRADEL





DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10 dont 1
pouvoir

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 24 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mr GAUDON Daniel, Mme GONDARD Isabelle, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude Mme WESSE Béatrice,

Absentes :

*Mme FAVRE Marie Françoise excusée donne pouvoir à Mme WESSE Béatrice
Mme MURE Christelle excusée*

Secrétaire de Séance : Mr MATHY POISOT Jean-Christophe,

OBJET : CCAS/FPA

Demande d'admission en non-valeur
Dette de Loyer Mme POULARD Marie Antoinette et reliquat à recouvrer auprès du Département du Rhône

Monsieur le Président expose à l'assemblée que suite au décès d'un résidente en 2019, il reste un loyer impayé malgré une demande de renseignement qui s'avère négative. De plus il existe un reste à recouvrer auprès du Département du Rhône inférieur au seuil de poursuite. Il convient donc de demander une admission, en non-valeur et d'imputer au compte 6541 le montant de la dette de Mme POULARD Marie Antoinette de 408.60€ ainsi que le montant d'un reste à recouvrer auprès du Département du Rhône de 0.01€ soit un montant total de 408.61€

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

Décide d'accepter la demande d'admission en non-valeur pour la dette de Mme POULARD Marie Antoinette de 408.60€ ainsi que le montant d'un reste à recouvrer auprès du Département du Rhône de 0.01€ soit un montant total de 408.61€ au compte 6541 sur l'exercice 2022.

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
Le Président,
C. PRADEL



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL





DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10 dont 1
pouvoir

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 24 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mr GAUDON Daniel, Mme GONDARD Isabelle, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude Mme WESSE Béatrice,

Absentes :

*Mme FAVRE Marie Françoise excusée donne pouvoir à Mme WESSE Béatrice
Mme MURE Christelle excusée*

Secrétaire de Séance : Mr MATHY POISOT Jean-Christophe,

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande d'ouverture de crédit en fonctionnement pour la somme de 2 724.20 € pour permettre de faire face à de nouvelles dépenses et en investissement de 4 295.59 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- Décide d'accorder la décision modificative en fonctionnement et en investissement, comme citée ci-dessus dont ci-joint détail.

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

OBJET : CCAS/FPA
Décision modificative
en Fonctionnement et
Investissement
N 3

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
Le Président,
C. PRADEL



10/11/2022

Edition de Décision Modificative

1 / 1

Décision modificative n°3 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 3

date de délibération : 08/11/2022

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60611		1 204,20	
D F 011 60621		1 000,00	
D F 011 6063		520,00	
D F 016 6541	408,61		
D F 016 68112	2 295,59		
D F 65 6588	20,00		
D I 16 165 OPFI	4 295,59		
R I 16 165 OPNI	2 000,00		
R I 28 28154 OPFI	2 159,84		
R I 28 28183 OPFI	188,00		
R I 28 28188 OPFI		52,25	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	4 295,59	2 724,20
	Réductions		2 724,20
Recettes :	Ouvertures	4 347,84	
	Réductions	52,25	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	2 671,95
Solde Réductions	2 671,95
Ouv. - Réd.	